5e Année — N° 126 — 3 Juillet 1953



BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèque postaux Lyon 2168-43 — Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

AVERTISSEMENTS

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE

La 2e génération de ce ravageur est apparue dans certains points du Beaujolais et de plusieurs départements.

Le traitement insecticide contre Cochylis et Eudémis devra être appliqué entre le **6** et le **9 juillet** dans les régions suivantes :

AIN : 40, 41, 43, 46, 52 ;
ARDÈCHE : en totalité ;
DROME : en totalité sauf 123 et 128 ;
ISÈRE : 100, 101, 102, 103, 107, 110, 111, 119 ;
LOIRE : 9, 12 ;
RHONE : 22, 24, 26, 37, 38, et 23 (vallée de la Saône) ;
SAVOIE : 81, 85, 92 ;
HAUTE-SAVOIE : néant.

On utilisera un produit à base de **D.D.T.** (20 ou 50 %) ou de **Roténone** de préférence en **poudrage.**

MILDIOU

Actuellement, malgré des conditions climatiques très favorables, les foyers de mildiou sont très rares et l'application de produits cupriques n'est nécessaire que dans les vignes où ces foyers ont été observés.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE

Le 1er vol se prolonge dans de nombreuses régions de la circonscription ; de plus, les orages violents de la fin de juin ont presque partout entraîné les produits déposés par le dernier traitement.

Un nouveau traitement devra être effectué dans les régions suivantes, **dès réception,** là où les **orages** ont été les plus **violents, avant le 9 juillet ailleurs :**

LOIRE - RHONE - AIN - SAVOIE - HAUTE-SAVOIE et ISÈRE, en totalité.
ARDÈCHE : régions 144, 145, 146, 148, 149, 150, 151.
DROME : régions 123, 126, 127, 128, 135, 136.

Ce traitement est particulièrement **important sur le noyer.**

TAVELURE

A l'occasion du traitement insecticide, on pourra adjoindre un produit anticryptogamique dans les seules plantations ou des taches sont actuellement observables en quantité.

INFORMATIONS

PHYLLOSTICTA SUR POMMIER

On observe actuellement sur le feuillage des pommiers une forte attaque de cette maladie. De petites taches parfaitement rondes, brunes, bien délimitées apparaissent sur le limbe et atteignent jusqu'à 5 à 6 mm. de diamètre. Lorsqu'elles sont très nombreuses, des zones entières de tissus se dessèchent mais on retrouve la délimitation circulaire de chaque tache. Après quelques semaines, de petits points noirs (fructifications) apparaissent au centre de ces taches. Des taches semblables, déprimées, peuvent apparaître sur les fruits où elles déterminent une pourriture amère très localisée.

Les traitements contre cette maladie se placent avant la floraison (2 traitements) et à la chute des pétales (1 traitement) ; plus tard, elle est très difficile à enrayer.

PSYLLES (enquête) :

Ces petits insectes sauteurs dont les larves jaunes éclosent à partir de mai ont provoqué cette année des dégâts assez importants sur poiriers : le feuillage piqué se roule, jaunit ou noircit, se couvre d'un miellat abondant où la fumagine se développe très fréquemment.

Le psylle étant détruit par les mêmes insecticides que les pucerons, il n'avait fait l'objet d'aucun avis de traitement spécial. En fait, l'effet de ces insecticides sur le psylle s'est avéré plus capricieux encore que sur les pucerons. Des **témoignages** nombreux nous seraient **nécessaires** afin de **connaître** exactement l'**origine** de ces **échecs.**

Les renseignements suivants sont nécessaires pour pouvoir juger de façon certaine un traitement :

- — variété traitée ;
- — date de traitement ;
- — appareil utilisé ;
- — produit employé ;
- — dose d'emploi ;
- — mouillant.

ARAIGNÉES ROUGES

Une nouvelle génération d'une des espèces d'araignées rouges éclot depuis quelques jours. Nous rappelons à cette occasion que les **oléoparathions** ou à défaut, les **esters phosphoriques** en poudre ou en liquide sont particulièrement recommandables contre ces tétranyques.

MOUCHE DES FRUITS (sur pêches)

La présence de larves de la Mouche des fruits nous a été signalée par un arboriculteur de LA VOULTE (Ardèche) qui a trouvé le 29 juin des pêches de la variété Amsden présentant des asticots. Les échantillons qui nous sont parvenus nous permettent de déduire que l'attaque a eu lieu vers le 15 juin. Cette contamination est pour l'instant réduite. Néanmoins, à partir de ce foyer qui peut ne pas être unique, une première génération d'adultes pourra se manifester avant le 15 juillet et les contaminations sur fruits pourront avoir lieu à partir de cette époque.

Nous renouvelons notre appel lancé l'année dernière en demandant à tous les producteurs de fruits de bien vouloir nous adresser tous les échantillons de pêches, abricots ou poires présentant des larves de Cératite en veuillant nous préciser la variété et le lieu de récolte. Tous les renseignements que vous nous fournirez nous seront précieux et nous permettront de vous informer sur l'évolution de l'insecte.

L'efficacité des procédés de lutte mis en œuvre pour combattre ce ravageur n'est pas absolue. Dans l'état actuel de nos connaissances deux méthodes peuvent être conseillées.

— **Piégeage.** — Les gobe-mouches permettent de capturer les adultes. Les pièges sont répartis dans les plantations à raison d'un nombre important par unité de surface cultivée. Le liquide attractif est constitué par une solution aqueuse de phosphate di-ammonique à 30 gr. par litre. Le liquide est renouvelé fréquemment surtout dans les régions ventées.

— **Traitements chimiques.** — Les applications de produits insecticides seraient à faire 1 mois et 15 jours avant la récolte des fruits. Les formules suivantes auraient permis de réduire dans de fortes proportions les contaminations :

D.D.T. : 400 gr. par Hl. d'un D.D.T. à 50 %.
ou 650 gr. par Hl. d'une émulsion de D.D.T. à 20 %.
Parathion : 30 gr. de matière active par Hl.

La limite d'utilisation de ces produits est fixée par la législation à 15 jours avant la récolte.

Certains produits ont fait l'objet d'expérimentation mais nous ne pouvons garantir qu'ils n'occasionnent pas d'accident sur la plante ou d'altération du goût des fruits : il s'agit de la Dieldrine et du Lindane.

Enfin pour les spécialités commerciales constituées de formules mixtes à base de D.D.T., Parathion et Lindane les doses à mettre en œuvre sont celles indiquées par les fabricants.

POURRITURE DES PÊCHES

Actuellement on observe dans la Vallée du Rhône de nombreux cas de pourriture des pêches.

Parmi les causes de cette pourriture, rappelons la ouMche des fruits signalée ci-dessus. Mais la plupart du temps les œufs ou les asticots de cet insecte sont totalement absents des pêches atteintes.

Cette pourriture, hautement favorisée par la chaleur et l'humidité des dernières semaines, se développe autour de toutes piqûres d'insectes ou des moindres blessures.

Dans la presque totalité des cas, il s'agit du Monilia, transmis par les fruits atteints l'année précédente et restés sur l'arbre (momies). Nous ne saurions trop recommander d'enlever et de détruire au fur et à mesure les fruits qui pourrissent sur l'arbre. Cette petite opération mécanique dispense de traitements anticryptogamiques répétés, au demeurant plus dangereux pour la végétation que vraiment actifs contre la maladie.

BULLETIN N° 118

De nombreux abonnés ont été assez étonnés de ne pas recevoir le Bulletin n° 118 (4 mai).

Ce Bulletin relatant les essais de traitements contre les parasites de la betterave industrielle effectués par notre service en 1952, n'a été envoyé qu'aux délégués betteraviers de la Drôme et de l'Isère et à quelques coopé atives agricoles.

Nous signalons à nos abonnés que nous disposons encore d'un certain nombre d'exemplaires de ce Bulletin à l'intention de ceux que ce compte rendu de traitements peut intéresser.

COURRIER DES ABONNÉS

D'un abonné de la Drôme :

« Je vous serais très obligé de bien vouloir me donner quelques renseignements :

1° Lorsque vous parlez dans les bulletins, au sujet du sulfatage, des doses (1 % de cuivre), quelle est la proportion de chaux que l'on doit ajouter au cuivre, pour ceux qui ont l'habitude de préparer leur bouillie ?.

2° Quel laps de temps est nécessaire pour qu'un traitement soit efficace, lorsque survient une pluie après l'opération ?. »

RÉPONSE :

1º La question de la neutralisation du sulfate de cuivre a été traitée au « courrier des abonnés » du Bulletin nº 93.

2º L'effet d'une pluie sur un traitement dépend de la nature de ce traitement.

Un traitement fongicide est appliqué lorsque les germes sont déposés sur le végétal et ce n'est qu'avec la pluie qu'ils peuvent se développer. Cette même pluie remet le produit en solution pour détruire ces germes au début de leur développement. L'efficacité de ce traitement après la pluie dépend de l'intensité de cette dernière. Si le produit n'est pas lessivé, il peut être encore efficace contre des attaques ultérieures dans la limite normale de sa persistance. S'il est lessivé, il est nécessaire de le renouveler avant l'apparition de nouveaux germes consécutive à cette pluie contaminatrice, soit en été dans les 6 jours après la pluie contre le Mildiou, dans les 9 jours contre la Tavelure par exemple.

Il en est tout autrement des traitements insecticides. En effet, en période de pluie l'activité des parasites animaux est faible mais ils reviennent à l'attaque dès le beau temps revenu, alors que le produit aura peut-être été entièrement entraîné en pure perte. Aussi est-il nécessaire de renouveler un traitement insecticide immédiatement après une forte pluie.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles,

P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

A. PITHIOUD.

Le Gérant : J. JOSARD.

Dépôt légal 3e trim. 1953